

La politique fiscale et le développement : performance du système fiscal dans l'Union Economique et Monétaire Ouest-Africaine (UEMOA).

Tax policy and development: performance of the tax system in the West African Economic and Monetary Union (WAEMU).

N'DIAYE Mamadou

Enseignant chercheur

Faculté des Sciences Economiques et de Gestion

Université des Sciences Sociales et de Gestion de Bamako - Mali

madou1573@yahoo.fr

SANOGO Boubacar

Enseignant chercheur

Faculté des Sciences Economiques et de Gestion

Université des Sciences Sociales et de Gestion de Bamako - Mali

bacarsanogo@yahoo.fr

Date de soumission : 28/12/2021

Date d'acceptation : 02/02/2022

Pour citer cet article :

N'DIAYE.M & SANOGO.B. (2022) «La politique fiscale et le développement : performance du système fiscal dans l'Union Economique et Monétaire Ouest-Africaine (UEMOA)», Revue Française d'Economie et de Gestion «Volume 3 : Numéro 2» pp : 27 – 51.

Author(s) agree that this article remain permanently open access under the terms of the Creative Commons

Attribution License 4.0 International License



Résumé

Cet article s'intéresse à la performance du système fiscal afin de mesurer l'effort fiscal en dernier essor. Pour évaluer l'effort fiscal, nous avons d'abord estimé une équation du potentiel fiscal en expliquant le taux de prélèvements publics par des facteurs structurels et institutionnels. Ensuite, nous avons calculé l'effort fiscal comme le ratio entre la valeur réelle du taux de prélèvements publics et sa valeur prédite par le modèle. Notre méthode d'investigation s'est appuyée sur l'estimateur GMM en système sur la période 1990-2020. Nos résultats montrent que l'ouverture commerciale, le taux d'urbanisation et l'inflation entretiennent une relation positive et significative avec le taux de prélèvements publics. Par contre, le PIB réel par tête entretient une relation négative et significative avec le taux de prélèvement public. En ce qui concerne l'effort fiscal, les résultats montrent que le Bénin, le Burkina Faso, le Niger, le Sénégal et le Togo sont dans une configuration où majoritairement l'indice de l'effort fiscal est supérieur à 1. Par contre, pour la Côte d'Ivoire et le Mali, l'indice de l'effort fiscal est inférieur à 1. En guise d'implication de politique économique, les pays de l'UEMOA devraient élargir la base des contribuables à travers des réformes.

Mots clés : Taux de prélèvements publics ; Potentiel fiscal ; Effort fiscal ; UEMOA ; GMM en système.

Abstract

This article examines the performance of the tax system in order to measure the last boom tax effort. To assess the tax effort, we first estimated a tax potential equation by explaining the rate of public deductions by structural and institutional factors. Then, we calculated the tax effort as the ratio between the real value of the tax rate and its value predicted by the model. Our investigation method relied on the system-based GMM estimator over the period 1990-2020. Our results show that trade openness, the rate of urbanization and inflation have a positive and significant relationship with the rate of public taxes. On the other hand, real GDP per capita maintains a negative and significant relationship with the public tax rate. With regard to the tax effort, the results show that Benin, Burkina Faso, Niger, Senegal and Togo are in a configuration where the majority of the tax effort index is greater than 1. On the other hand, for Ivory Coast and Mali, the tax effort index is less than 1. As an implication of economic policy, the WAEMU countries should broaden the taxpayer base through reforms.

Keywords: Public tax rate; Fiscal potential; Fiscal effort; WAEMU; system GMM.

Introduction

La politique fiscale, qui porte sur le niveau de prélèvement obligatoire et la répartition des recettes publiques entre les différents impôts, ainsi que sur l'assiette et le taux de ces derniers, est à distinguer de la politique budgétaire, qui porte sur le niveau des dépenses publiques et leurs bénéficiaires. Les critères et le processus qui conduisent à établir, à maintenir ou à modifier un système fiscal sont, dans tous les pays, l'enjeu de luttes politiques, de conflits d'intérêts et de pressions coopératives qui les obscurcissent, de manière souvent indiscernable. La relation entre la politique fiscale et le développement a attirée depuis longtemps les économistes ainsi que les législateurs. Traditionnellement, les objectifs de la politique fiscale renvoient aux trois fonctions que Musgrave (1959) a définies pour l'État : allocation, redistribution et régulation. Le rôle de la fiscalité dans le développement est ensuite abordé et élargi par plusieurs auteurs comme Musgrave et Musgrave (1976), Tanzi (1991), Bird (1992), Cullis et Jones (1998), McGee (1993, 2004), Hudson et Teera (2004). L'intervention croissante de l'État dans l'économie et l'élargissement des fonctions de l'impôt qui en résulte ont pris toutefois des dimensions très différentes selon les pays. Le partage entre secteur privé et secteur public s'inspire de deux modèles théoriques qui prédominent depuis un demi-siècle : le modèle libéral et le modèle interventionniste.

L'Union Economique et Monétaire Ouest-Africaine (UEMOA) a été créée le 10 janvier 1994 et le Traité est entré en vigueur le 1^{er} août 1994, après sa ratification par les Etats membres. Il s'agit du Bénin, du Burkina Faso, de la Côte d'Ivoire, de la Guinée-Bissau, du Mali, du Niger, du Sénégal et du Togo. Un tournant majeur de la coordination des politiques fiscales dans l'UEMOA fut opérer dans les années 1990. Ce sera principalement une coopération entre les Etats membres de l'UEMOA et les organisations économiques internationales. En effet, même si l'exercice de la souveraineté peut légitimer une divergence d'intérêts au plan économique, la synergie de ces acteurs est apparue comme l'une des solutions aux dommages causés par la fraude et l'évasion fiscales transfrontalières. Les organisations d'intégration vont accélérer le rapprochement des législations fiscales de leurs membres dans la perspective de créer un marché commun. L'UEMOA va alors mettre en place une union douanière à partir d'un tarif extérieur commun qui ambitionne d'augmenter les échanges intracommunautaires. La communautarisation fiscale se poursuit avec la multiplication des instruments fiscaux dont l'objectif est de contribuer à réaliser la cohérence des systèmes internes de taxation, à assurer l'égalité de traitement des opérateurs économiques au sein de l'Union, et à améliorer le rendement des différents impôts. La crise financière de 2008 va obliger les pays membres de

l'UEMOA, en raison de leur situation d'endettement, à se plier aux conditionnalités des institutions financières et ainsi approfondir la première génération de règles fiscales opérées à la fin des années 1990. Avec la rareté des ressources financières, les Etats membres de l'UEMOA vont envisager de nouvelles réformes fiscales pour accroître le niveau de prélèvement dans un contexte économique marqué par la fin des idéologies et l'affaiblissement du protectionnisme économique. Dès les premiers signaux de la crise économique mondiale, l'UEMOA avait envisagé une fiscalité de développement. Dans ce cadre, elle a adopté en 2006 un programme de transition fiscale dont les objectifs principaux sont non seulement de compenser les pertes de recettes douanières dues à la mise en œuvre de l'union douanière, mais surtout d'améliorer les rendements fiscaux des Etats. Pour l'Union, les réformes fiscales doivent contribuer à améliorer l'environnement des affaires et à accroître les investissements dans l'espace économique. Les réformes fiscales introduites au sein des Etats membres de l'UEMOA ont-elles permis d'améliorer la performance du système de recouvrement des impôts et taxes et donc d'augmenter les rentrées de fonds au niveau du Trésor public ? En d'autres termes, quel développement peut-on espérer d'une politique fiscale communautaire ?

Les économistes retiennent souvent quatre critères pour apprécier la politique fiscale d'un pays. Il s'agit du rendement (ou performance des recettes fiscales), de la simplicité, de la flexibilité et de la stabilité. L'objet de notre étude est centré sur le critère du rendement et donc de la performance du système fiscal. Etudier la performance d'un système fiscal revient à la mesure du concept de l'effort fiscal. Celui-ci est défini comme étant le degré d'exploitation du potentiel fiscal d'un pays. Pessino et Fenochietto (2010) présentent le potentiel fiscal ou la capacité contributive comme étant le maximum de recettes fiscales qu'un pays, ou un groupe de pays, peut collecter compte tenu des facteurs structurels d'ordre économique, social, institutionnel et démographique. D'ailleurs, l'effort fiscal d'un pays est un indice de mesure ponctuelle de la performance de mobilisation des ressources fiscales par rapport à son potentiel. Il est calculé en rapportant les recettes fiscales actuelles aux recettes fiscales estimées. Un effort fiscal supérieur à 1 renseigne sur la difficulté du pays à mobiliser des ressources fiscales additionnelles en vue d'une pleine exploitation du potentiel. Dans le sens d'un effort fiscal inférieur à 1, le pays est dans le cas d'une sous exploitation de son potentiel fiscal et dans ce cas les pouvoirs publics peuvent envisager le renforcement de la mobilisation des ressources fiscales (Brun et al. 2005).

La présente étude tente d'analyser empiriquement l'effet des réformes fiscales, déclenchées au cours des années 1990, sur le niveau des recettes publiques. Notre analyse est pertinente au

regard du besoin de ressources des Etats de l'UEMOA pour couvrir leurs diverses dépenses pour le développement.

La suite de cet article s'articule autour des sections suivantes. Une revue de la littérature théorique et empirique sur la politique fiscale est exposée dans la section 1. La section 2 est relative à l'analyse de la performance fiscale. La section 3 présente et interprète les résultats. La section 4 est réservée à la conclusion et aux implications de politique économique.

1. Revue de la littérature

Les travaux théoriques et empiriques portant sur la relation entre la politique fiscale et le développement se révèlent complexes et dépendent des conjonctures socio-économiques de chaque pays (Bird, 1993). Cette relation est d'autant plus compliquée pour les pays qui cherchent sans cesse à mobiliser le maximum de ressources fiscales pour financer leur développement.

La littérature théorique de la politique fiscale se fonde essentiellement sur deux visions : la vision libérale et celle interventionniste. Le modèle libéral, confiant dans les capacités spontanées du marché à assurer l'optimum, préconise un Etat minimal, des dépenses publiques et des prélèvements le plus faible possible. La neutralité de l'impôt est sa première qualité. En caricaturant à l'extrême, l'impôt assure essentiellement une fonction de financement des biens et services collectifs ne pouvant pas être produits par le marché. A l'opposé, le modèle interventionniste issu de la théorie keynésienne, très sceptique à l'égard des vertus spontanées du marché, justifie le niveau élevé des dépenses publiques et des prélèvements obligatoires. Le rôle de la politique fiscale comme les autres politiques est forcément dépendant de la situation socio-économique et institutionnelle de chaque pays (Rodrik, 1997 ; Chang, 2003). En l'occurrence, beaucoup de contributions ont permis de justifier ce lien entre la politique fiscale et les caractéristiques socio-économique et institutionnelle. Selon Chambas (2005), plus un pays est riche, plus sa capacité à prélever des ressources peut être forte. En effet, avec le développement s'accroissent non seulement les besoins en dépenses publiques (Tanzi, 1987) pour les infrastructures mais aussi les systèmes de protection sociale. Du point de vue des contribuables, l'élévation du niveau de développement permet un accroissement et une diversification de la demande de biens publics dont l'une des implications directes est d'agir positivement sur le civisme fiscal. Concernant, la contribution des activités agricoles au produit intérieur brut (PIB), la littérature théorique suggère que la difficulté de taxer de telles activités peut être un facteur négatif du prélèvement public. Par ailleurs, le degré d'urbanisation peut avoir, au contraire, un effet positif sur les prélèvements publics. Réunies sur un espace

géographique plus réduit, les entreprises urbaines, dont les activités commerciales et industrielles s'accompagnent de l'amélioration des qualifications, sont plus susceptibles de s'acquitter facilement de l'impôt. En outre, la ville réduit la part des productions autoconsommées et se traduit donc par une marchandisation ou une monétarisation des échanges, ce qui favorise la collecte d'impôts. En outre, le taux de prélèvements obligatoires peut être également influencé positivement par le degré d'ouverture commerciale, car les échanges avec l'extérieur constituent une assiette plus facilement taxable que les revenus et les transactions intérieures (Tanzi, 1987; Stosky et Wolde-Mariam, 1997).

La littérature empirique qui étudie la relation entre la politique fiscale et le développement ne semble pas aboutir à de réels consensus (Bird, 1993; Myles, 2000). Dans cet article, nous mettons en avant une littérature qui s'est intéressée essentiellement aux déterminants des recettes fiscales. En effet, le sujet de l'effort fiscal et l'analyse de ses déterminants a suscité l'intérêt de plusieurs économistes et spécialistes des finances publiques. Hinrichs (1966) fut le pionnier à s'intéresser au sujet. Il essaya d'expliquer les déterminants des recettes publiques (fiscales et non fiscales) pour un échantillon de 60 pays, sur la période de 1957-1960. Il a utilisé, comme variables explicatives, le revenu par habitant et l'effort d'exportation (exportation rapportées au produit national brut) et a conclu que cette dernière variable estime mieux les recettes publiques pour les pays les moins développés (pays ayant un revenu par habitant ne dépassant pas 500 dollars US) que la variable revenu par habitant. Après, ce fut le tour de Lotz et Morss (1967) d'examiner les déterminants du niveau de taxation d'un pays en modélisant la pression fiscale, de 72 pays développés et en développement, par deux variables indépendantes : le revenu national brut par habitant et le taux d'ouverture (importations + exportations rapportées au produit national brut). Ils concluent que ces deux variables affectent positivement et significativement la pression fiscale. Dans une étude, Tanzi (1992) s'est intéressé aux déterminants de la pression fiscale dans 83 pays en développement pour la période 1978-1988. L'étude montre que la part des importations dans le produit intérieur brut (PIB), le PIB par habitant, la part de l'agriculture dans le PIB et la part de la dette extérieure dans le PIB influent sur le ratio des recettes fiscales rapportées au PIB. Afin, d'enrichir les études préalablement menées, Stotsky et Wolde-Mariam (1997) ont essayé de présenter les déterminants de la pression fiscale pour 43 pays de l'Afrique Subsaharienne pour la période 1990-1995 à travers des données de panel et de construire un indice de mesure de l'effort fiscal. Leur étude montre que la part de l'agriculture dans le PIB et la part des mines dans le PIB déterminent d'une façon négative et significative la pression fiscale alors que la part des exportations et le PIB par

habitant ont des effets positifs et significatifs. De même, Eltony (2002) s'est intéressé au sujet à travers l'analyse des déterminants de l'effort fiscal dans seize pays arabes pour la période 1994-2000. L'étude montre que pour les six pays arabes du conseil de coopération du Golfe, la part des mines affecte significativement et négativement la pression fiscale, alors que l'influence du revenu par habitant est positive. Quant aux autres pays non producteurs de pétrole, les résultats étaient statistiquement significatifs présentant un effet négatif de la part de l'agriculture alors que l'effet était plutôt positif pour la part des mines, la part des importations et celle des exportations et pour le revenu par habitant. Par ailleurs, Gupta (2007), à travers une régression sur des données de panel pour une période de 25 ans portant sur 105 pays en développement, a fini par conclure que des facteurs d'ordre structurel (le revenu par habitant, la part de l'agriculture dans le PIB, l'ouverture mesurée par la part des importations dans le PIB ainsi que les aides étrangères) déterminent d'une façon significative la performance des recettes publiques (hors subventions) de ces pays. En se basant sur les travaux d'Aigner et al. (1977), Pessino et Fenochietto (2010) ont utilisé un modèle à frontière stochastique afin de déterminer l'effort fiscal de 96 pays sur la période 1991-2006 et ont abouti aux conclusions suivantes : un effet positif et significatif sur la pression fiscale qui est lié aux variables revenu par habitant, taux d'ouverture et dépenses publiques en éducation en pourcentage du PIB. Par contre, l'inflation mesurée par l'indice des prix à la consommation, le degré de concentration des revenus (qui est mesuré par l'indice de GINI), la part de l'agriculture dans le PIB et la corruption ont tendance à diminuer d'une façon significative la pression fiscale. De plus, les auteurs ont conclu que les pays n'ayant pas encore atteint leur capacité contributive et qui souhaitent augmenter leur pression fiscale risquent de créer un milieu favorable à la corruption. Enfin, Karagöz (2013) s'est intéressé au sujet en utilisant des séries temporelles de 1970 à 2010 pour montrer la manière avec laquelle la structure sectorielle de l'économie de la Turquie affecte la pression fiscale. L'auteur conclut que la pression fiscale turque est affectée significativement et positivement par la part de l'industrie dans le PIB, la dette extérieure totale rapportée au PIB, le taux de monétarisation de l'économie (M_2 rapportée au PIB) et le taux d'urbanisation. Quant à la part de l'agriculture dans le PIB, l'effet est significatif mais négatif. En outre, l'effet de l'ouverture est non significatif.

2. Analyse de la performance fiscale

2.1. Présentation du modèle empirique

Pour évaluer l'effort fiscal, nous calculons d'abord le potentiel fiscal en expliquant le taux de prélèvements publics par des facteurs structurels et institutionnels. Ensuite, nous calculons

l'effort fiscal comme le ratio entre la valeur réelle et la valeur prédite par le modèle. Dans cet article, nous nous inspirons de l'étude menée par Chambas (2005) qui utilise des données de panels. L'équation à estimer du potentiel fiscal peut s'écrire de la manière suivante :

$$Y_{it} = \alpha + \beta \text{Log}Y_{it-1} + \gamma \text{Log}X_{it} + u_i + \theta_t + \varepsilon_{it} \quad (1)$$

Où, Y_{it} : la variable expliquée ou le taux de prélèvements publics mesuré par les recettes publiques (excluant les aides étrangères) par rapport au produit intérieur brut (PIB).

Y_{it-1} : la variable des prélèvements initiaux, représentant les prélèvements initiaux retardés d'une année par rapport à la période d'étude.

X_{it} : les variables explicatives de contrôle suivantes :

- PIBHT est le PIB par tête qui représente le niveau de développement ;
- AGRI est la part de l'agriculture dans le PIB ;
- URBAN est le taux de la population urbaine dans un pays ;
- OUVCOM est le taux d'ouverture commerciale qui est mesuré par le ratio entre le total du commerce extérieur (importation+exportation) par rapport au PIB ;
- INFLA est le taux d'inflation ;

ε : le terme d'erreur ; u : l'effet spécifique pays ; θ : l'effet spécifique période ; i : l'indice pays et t : l'indice période.

Au regard des variables de contrôle ainsi déclinées, notre équation (1) peut se réécrire de la manière suivante :

$$TXPREPUB_{it} = \beta_0 + \beta_1 \text{Log}PREPUB_{it-1} + \beta_2 \text{Log}PIBHT_{it} + \beta_3 \text{Log}AGRI_{it} + \beta_4 \text{Log}URBAN_{it} + \beta_5 \text{Log}OUVCOM_{it} + \beta_6 \text{Log}INFLA_{it} + u_i + \theta_t + \varepsilon_{it} \quad (2)$$

Défaut de fondement théorique solide, la démarche décrite ci-dessus permet de fournir un cadre empirique simple pour mesurer l'effort fiscal des pays (Bahl, 1971; Tanzi et Zee, 2000 et Chambas, 2005). Les valeurs prédites de la variable dépendante obtenues par l'équation (2) de notre échantillon mesureront le potentiel fiscal estimé de chaque pays, tandis que le ratio entre la valeur réelle et celle estimée sera un indicateur du niveau de l'effort fiscal.

2.2. Présentation des variables et analyse des données

Notre échantillon prend en compte les pays de l'UEMOA, hors mis la Guinée-Bissau, dont l'adhésion fut actée en 1997. Il s'agit du Bénin, du Burkina Faso, de la Côte d'Ivoire, du Mali, du Niger, du Sénégal et du Togo. Les données utilisées couvrent la période 1990 – 2020. Nous avons retenu les variables suivantes :

La variable à expliquer est le taux de prélèvements publics. Elle est mesurée par la part des recettes totales de l'Etat (hors dons) dans PIB. Cette variable est notée TXPREPUB. Les recettes totales de l'Etat (hors dons) ainsi que le produit intérieur brut (PIB) proviennent des données de la Banque Centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest (BCEAO).

Les variables explicatives sont au nombre de six (6). Premièrement, on retient le logarithme de la variable retardée d'une année des prélèvements publics ou des recettes publiques hors dons. Cette variable provient des données de la BCEAO et est notée LPREPUBINIT. Deuxièmement, nous avons le logarithme du PIB par tête qui représente le niveau de développement. Etant donné que les pays de l'UEMOA sont essentiellement des pays moins avancés, le signe attendu de cette variable est négatif. Elle est notée LPIBHT et provient des données de la BCEAO. Troisièmement, nous avons le logarithme de la part de l'agriculture dans le PIB. Cette variable mesure la contribution du secteur primaire dans la formation du PIB et le signe attendu est positif. Elle est notée LAGRI et provient des données de la BCEAO. Quatrièmement, nous avons le logarithme du taux de la population urbaine dans un pays représentant la proportion de la population urbaine dans la population totale et son signe attendu est positif. Elle est notée LURBAN et provient des données de la BCEAO. Cinquièmement, le logarithme du taux d'ouverture commerciale, encore appelé degré d'ouverture, est mesuré par la somme des exportations et des importations sur le PIB et est noté LOUVCOM. Ici, on a voulu faire ressortir la notion d'ouverture commerciale qui correspond à une situation donnée de l'économie. Mais, le degré d'ouverture ne suggère pas clairement qu'une orientation d'ouverture sur l'extérieur soit associée à des prélèvements publics élevés. Mais, compte tenu du fait que les pays de l'UEMOA sont des importateurs nets, le signe attendu du ratio est positif. Cette variable provient des données de la BCEAO. Sixièmement, nous avons le taux d'inflation, mesuré par la variation relative de l'indice des prix à la consommation, noté INFLA. La corrélation négative entre l'inflation et le taux de prélèvements publics est souvent considérée comme un manque d'efficacité des pouvoirs publics à mobiliser beaucoup de ressources. Cette variable provient des données de la BCEAO.

Nous pouvons maintenant analyser nos données, en commençant par les statistiques descriptives au tableau N°1 et ensuite la table de corrélation des variables au tableau N°2.

Tableau N°1 : Statistiques descriptives des variables de la politique fiscale

Variables	Moyenne	Ecart-type	Minimum	Maximum	Observations
TXPREPUB	12,3564	5,458254	2,595366	34,25686	217
AGRI	25,97837	9,010246	8,323836	80,26819	217
URBAN	33,47691	11,07028	13,82	51,71	217
OUVCOM	54,59602	16,49346	17,52733	107,5897	217
INFLA	3,15421	6,814095	-5,97894	57,71028	217
PIBHT	424312,9	231501,3	72096,61	1095398	217

Source : Auteur sur données BCEAO.

Le tableau N°1 montre que le taux de prélèvements publics moyen est de 12,36%. La valeur minimale moyenne du taux de prélèvements publics est enregistrée au Niger (2,60%), tandis que la valeur maximale est au Togo (34,26%). En ce qui concerne la variable de développement économique, le Niger enregistre la valeur minimale (72096), tandis que la valeur maximale est en Côte d'Ivoire (1095398). Le niveau d'inflation le plus élevé est enregistré au Togo (57,71%) et sa valeur minimale est enregistrée au Mali (-5,98%). De plus, le Togo enregistre la valeur la plus élevée du ratio de la part de l'agriculture dans le PIB (80,27%) et la valeur minimale du ratio est enregistrée au Bénin (8,32%). Par ailleurs, la valeur la plus faible de l'ouverture commerciale est enregistrée au Bénin (17,53%) tandis que la valeur la plus élevée est au Togo (107,59%). Et enfin, la valeur la plus élevée du taux d'urbanisation est enregistrée en Côte d'Ivoire (51,71%) et sa valeur la plus faible est enregistrée au Burkina Faso (13,82%).

Tableau N°2 : Corrélation entre les variables

Matrice de corrélation	TXPREPUB	AGRI	URBAN	OUVCOM	INFLA	PIBHT
TXPREPUB	1,0000					
AGRI	-0,0042	1,0000				
URBAN	0,3715	-0,5975	1,0000			
OUVCOM	0,5407	-0,0219	0,3967	1,0000		
INFLA	-0,2690	0,0170	-0,0619	-0,1272	1,0000	
PIBHT	0,1352	-0,7387	0,7870	0,1386	-0,0418	1,0000

Source : Auteur sur données BCEAO.

Au niveau du tableau N°2 deux constats méritent d'être faits. D'abord, on remarque une corrélation positive entre la variable du taux de prélèvements publics et la variable de développement économique. Ensuite, on remarque que l'inflation est négativement corrélée avec le taux de prélèvement public, le taux d'urbanisation et l'ouverture commerciale.

2.3. Présentation de la méthode économétrique

L'estimation de l'équation (2) se fera à l'aide de la méthode des moments généralisés (en anglais Generalized Method of Moments ou GMM) en panel dynamique. Un modèle dynamique est un modèle dans lequel, un ou plusieurs retards de la variable dépendante sont représentés à droite de l'équation à côté des autres variables explicatives. A l'inverse des GMM en panel dynamique, les techniques économétriques standards comme les moindres carrés ordinaires (MCO) ne permettent pas d'obtenir des estimations sans biais d'un tel modèle, à cause de la présence de la variable dépendante retardée à droite de l'équation. L'estimation en GMM permet notamment de traiter le problème de l'endogénéité des variables. De façon spécifique, nous utilisons, dans cet article, l'estimateur GMM en système de Blundell et Bond (1998). Cette technique a été initiée par Arellano et Bover (1995) et développée par la suite par Blundell et Bond (1998). Elle combine les équations en différences premières avec les équations en niveau sous forme de système. Blundell et Bond (1998) ont testé ce système à l'aide des simulations de Monte Carlo et montrent que l'estimateur GMM en système est plus performant que celui en différences premières (Arellano et Bond, 1991). Ce dernier donne des résultats biaisés dans des échantillons finis lorsque les instruments sont faibles. La méthode GMM en système répond au besoin de l'étude des données de panel en apportant des solutions aux problèmes les plus fréquents dans ce domaine : l'hétérogénéité des comportements des individus de l'échantillon, l'endogénéité (présence de variables endogènes retardées parmi les régresseurs du modèle) et la simultanéité (problème de causalité bidirectionnelle entre les variables). Dans le modèle à estimer, certaines variables retardées sont utilisées comme instruments et la validité de ces derniers peut être confirmée ou infirmée à partir du test de Hansen, du test de Sargan et du test d'auto-corrélation de second ordre (Arellano et Bond, 1991 ; Arellano et Bover, 1995 ; Blundell et Bond, 1998). La statistique du test de Hansen ou de Sargan est celle de la procédure d'estimation des GMM en système en deux étapes. Contrairement à la statistique obtenue dans la procédure d'estimation en une seule étape, cette statistique est robuste à la présence d'erreurs hétéroscédastiques (Arellano et Bond, 1991).

3. Présentation, interprétation des résultats et indice de l'effort fiscal

3.1. Présentation et interprétation des résultats

Les résultats issus de l'estimation de l'équation (2) sont présentés dans le tableau N°3 ci-dessous.

Tableau N°3 : Relation Taux de prélèvements Publics – Variables structurelles

Variable expliquée : Taux de prélèvement public	(1)	(2)	(3)	(4)	(5)
LPREPUBINIT	7.824*** (0.103)	7.600*** (0.381)	7.532*** (0.437)	5.816*** (0.0708)	6.073*** (0.468)
LPIBHT	-11.49*** (1.247)	-11.55*** (1.275)	-11.78*** (1.148)	-13.03*** (1.553)	-10.75*** (2.054)
LOUVCOM		2.973 (2.640)	2.876 (2.790)		2.041* (1.025)
LAGRI			-1.202 (1.130)	-0.0279 (0.569)	1.334 (1.138)
LURBAN				10.24*** (1.961)	7.351*** (1.753)
INFLA					0.0497** (0.0164)
Constant	-49.69** (16.69)	-54.88*** (11.44)	-46.08*** (11.91)	-11.00 (12.96)	-50.26** (19.33)
Observations	217	217	217	217	217
Nombre de pays	7	7	7	7	7
Test de Hansen	0.456	0.544	0.644	0.093	1.000
AR(2)	0.980	0.897	0.913	0.945	0.905

Notes: entre parenthèses, la valeur des erreurs standards. *Significatif à 10%,

Significatif à 5%, *Significatif à 1%. AR(2) : probabilité du test d'auto corrélation du second ordre d'Arellano et Bond.

Source : Auteur sur données BCEAO.

Les résultats issus de la colonne 5 du tableau 3 montrent qu'à long terme les régresseurs (LPREPUBINIT, LPIBHT, LOUVCOM, LURBAN, INFLA) expliquent la pression fiscale (mesurée par le taux de prélèvement public) et leurs coefficients sont statistiquement significatifs.

Les résultats montrent que les coefficients du taux de prélèvements publics initial, en particulier celui de la colonne 5, est positif et significatif à 1%. Ceci prouve qu'il n'y a pas de convergence des taux de pression fiscale des différents pays de l'UEMOA. Quant au PIB réel par habitant utilisé comme proxy pour le développement de l'économie, il en sort qu'il influe négativement et significativement sur le taux de pression fiscale. En effet, les pays de l'UEMOA n'ont pas atteint un niveau assez substantiel de développement leur permettant d'avoir des rendements efficients dans la mobilisation des ressources fiscales. Ce résultat va à l'encontre de ceux de Lotz et Morss (1967) et Pessino et Fenochietto (2010). En effet, le développement des activités économiques crée de la richesse et augmente les capacités à mobiliser et payer les impôts. Pour ce qui est de l'ouverture de l'économie mesurée par le ratio importations et exportations rapportées au PIB, son effet est positif et significatif à 10%, à la colonne 5. En effet, une augmentation d'un point de pourcentage de la part des importations et exportations dans le PIB (toute chose égale par ailleurs) entraîne une augmentation de la pression fiscale de 2,041 point de pourcentage. Le résultat obtenu est attendu et confirme celui de l'Agence Française pour le Développement (2007) qui conclut que les revenus issus du commerce international constituent une assiette plus facilement taxable que les revenus sur les consommations intérieures. Toujours d'après les résultats des estimations, l'impact de l'agriculture sur la pression fiscale est positif mais non significatif. Ce résultat est inattendu au regard de ceux de plusieurs travaux précédents qui ont trouvé un signe négatif et significatif (Bothole, 2010). Ce résultat peut être justifié par la régression de la part de l'agriculture dans le PIB depuis la fin des années 1990, avec une moyenne de 25,98% pour l'ensemble des sept (7) pays de l'UEMOA sur la période 1990-2020. Toutefois, il faut signaler que ce résultat corrobore ceux issus des travaux d'Agbeyegbe et al. (2004), Mahdavi (2008) et Chaudhry et Munir (2010). Pour ce qui est du taux d'urbanisation, utilisé dans le modèle comme proxy de la demande en services publics, les résultats du modèle montrent, à la colonne 5, un impact positif et significatif à 1% sur la pression fiscale au sein de l'UEMOA. Une augmentation du taux d'urbanisation d'un point de pourcentage provoque une hausse de la pression fiscale de 7,351 point de pourcentage. Le résultat est attendu parce que théoriquement l'urbanisation augmente la demande des biens publics et crée de la base imposable facilement taxable du fait de la concentration des activités formelles dans les milieux urbains (Bird et Zolt, 2008). Et enfin, les résultats montrent, à la colonne 5, que l'inflation agit positivement et significativement sur le taux de prélèvement public. Une augmentation de l'inflation d'un point de pourcentage entraîne une augmentation du taux de pression fiscale de 0,0497 point de pourcentage.

3.2. L'indice de l'effort fiscal

L'indice de l'effort fiscal est le rapport entre la pression fiscale effective (taux de prélèvements publics effectifs) et le potentiel fiscal des pays membres de l'UEMOA (taux de prélèvements publics estimés à partir de l'équation 2).

Comme décrit précédemment, un effort fiscal supérieur à 1 indique la difficulté du pays à mobiliser des ressources fiscales supplémentaires en vue d'exploiter pleinement son potentiel. Dans le cas d'un effort fiscal inférieur à 1, le pays est dans le cas d'une sous exploitation de son potentiel fiscal et dans ce cas les pouvoirs publics peuvent envisager de renforcer la mobilisation des ressources fiscales.

La formule utilisée pour le calcul de l'indice d'effort fiscal du Tableau N°4 au Tableau N°10 est :

$$\text{Indice d'effort fiscal} = \frac{\text{Taux de prélèvements publics effectifs en pourcentage du PIB}}{\text{Potentiel Fiscal en pourcentage du PIB}}$$

Sur les sept pays de l'UEMOA, cinq pays ont majoritairement, sur l'ensemble de la période sous-revue, un indice de l'effort fiscal supérieur à 1 et seulement deux ont majoritairement, sur l'ensemble de la période sous-revue, un indice de l'effort fiscal inférieur à 1.

Ainsi, pour le Bénin, le Burkina Faso, le Niger, le Sénégal et le Togo, on a trouvé majoritairement un indice d'effort fiscal supérieur à 1, suggérant que ces pays ont des difficultés à mobiliser des ressources additionnelles en vue d'une pleine exploitation de leur potentiel. Par contre, pour la Côte d'Ivoire et le mali, on a trouvé majoritairement un indice d'effort fiscal inférieur à 1, suggérant que ces pays sous-exploitent leur potentiel fiscal et ceci peut amener les pouvoirs publics à envisager le renforcement de la mobilisation des ressources fiscales.

Tableau N°4 : Indice de l'effort fiscal - Bénin

Années	Taux de prélèvements publics effectifs en pourcentage du PIB	Potentiel Fiscal en pourcentage du PIB	Indice d'effort fiscal
1990	11,7111	15,24997	0,7679453
1991	4,22234	-0,1612783	-26,18043
1992	4,44538	1,330788	3,34041
1993	4,53327	1,969511	2,301722
1994	5,63719	3,865756	1,458238
1995	7,21335	3,890314	1,854183
1996	7,63081	4,84381	1,575374
1997	7,37665	5,271602	1,399318
1998	7,81586	5,255588	1,487152
1999	7,97965	7,272525	1,097233
2000	8,57308	7,417446	1,155799
2001	8,6176	8,15498	1,056728
2002	9,33565	8,274048	1,128305
2003	9,70791	9,063088	1,071149
2004	9,50123	9,236627	1,028647
2005	10,2031	9,838909	1,037019
2006	10,6727	10,30921	1,035258
2007	13,1674	10,78521	1,220877
2008	13,3163	12,65003	1,052668
2009	12,8936	12,81779	1,005911
2010	13,2208	13,04788	1,013252
2011	12,8956	13,22138	0,9753584
2012	14,6807	13,54002	1,084243
2013	15,0756	14,31371	1,053225
2014	13,9135	14,7558	0,9429174
2015	14,3483	14,66391	0,9784774
2016	12,6342	15,06926	0,8384115
2017	15,1421	14,54979	1,040707
2018	15,4557	15,59327	0,991175
2019	15,3	15,634	0,9786355
2020	15,4652	15,38926	1,004936

Source : Auteur sur données BCEAO.

Hors mis 1990 et 1991, l'indice de l'effort fiscal a été supérieur à 1 jusqu'en 2010. Puis, il a été aussi supérieur à 1 en 2012, 2013, 2017 et 2020. Donc, sur la majorité de la période sous-revue, il semble bien que le Bénin rencontre des difficultés à mobiliser des ressources additionnelles en vue d'une pleine exploitation de son potentiel.

Tableau N°5 : Indice de l'effort fiscal – Burkina Faso

Années	Taux de prélèvements publics effectifs en pourcentage du PIB	Potentiel Fiscal en pourcentage du PIB	Indice d'effort fiscal
1990	13,9201	13,15599	1,058081
1991	6,10086	4,270428	1,42863
1992	5,39612	4,851973	1,11215
1993	5,60818	4,445131	1,261645
1994	6,27695	6,286995	0,9984022
1995	7,15239	6,163995	1,16035
1996	7,54628	6,282266	1,201204
1997	8,04745	6,794644	1,184381
1998	8,21472	7,903249	1,03941
1999	9,11342	7,854847	1,160229
2000	8,29427	9,159825	0,9055051
2001	8,08119	8,576902	0,9422036
2002	8,81446	8,721001	1,010717
2003	9,4846	9,188673	1,032206
2004	10,4025	10,23332	1,016531
2005	10,1397	11,11688	0,9120982
2006	10,2563	11,15999	0,9190235
2007	11,0485	11,46676	0,9635243
2008	11,4795	12,90489	0,8895469
2009	12,4209	13,25427	0,9371236
2010	14,4749	13,9155	1,040197
2011	15,8139	15,45602	1,023156
2012	18,6981	16,37495	1,14187
2013	19,7704	17,65133	1,120054
2014	18,057	18,15742	0,9944708
2015	17,0973	17,96152	0,9518873
2016	18,9524	17,62609	1,075245
2017	20,1519	18,56412	1,08553
2018	20,8056	19,25199	1,080697
2019	22,4717	19,38368	1,159312
2020	20,8208	20,64661	1,008438

Source : Auteur sur données BCEAO.

Hors mis 1994, 2000 et 2001, l'indice de l'effort fiscal a été supérieur à 1 jusqu'en 2004. Il sera encore supérieur à 1 de 2010 à 2013. Après deux années consécutives d'infériorité à 1, l'indice d'effort fiscal est encore supérieur à 1 de 2016 à 2020. Donc, sur la majorité de la période sous-

revue, il semble bien que le Burkina Faso rencontre des difficultés à mobiliser des ressources additionnelles en vue d'une pleine exploitation de son potentiel.

Tableau N°6 : Indice de l'effort fiscal – Côte d'Ivoire

Années	Taux de prélèvements publics effectifs en pourcentage du PIB	Potentiel Fiscal en pourcentage du PIB	Indice d'effort fiscal
1990	24,3499	23,12019	1,053186
1991	5,16162	6,376131	0,809522
1992	5,23881	6,457357	0,8112937
1993	4,67792	6,796768	0,6882564
1994	7,49079	7,678768	0,9755192
1995	9,11143	9,759507	0,9335958
1996	9,60786	10,49326	0,915622
1997	9,79583	11,09911	0,8825775
1998	9,76187	11,4598	0,8518354
1999	8,79675	11,69615	0,7521066
2000	8,73855	12,0315	0,726306
2001	9,42773	12,1355	0,7768714
2002	10,2487	13,12061	0,7811124
2003	9,83328	14,07411	0,6986787
2004	10,3348	13,92297	0,7422867
2005	10,3951	14,77229	0,7036881
2006	11,1372	15,10968	0,7370895
2007	12,4292	15,50526	0,8016093
2008	13,1827	16,27655	0,8099213
2009	13,8547	16,4901	0,8401836
2010	13,7774	17,11107	0,8051726
2011	11,1888	18,02869	0,6206098
2012	15,248	15,67598	0,9726978
2013	15,5897	17,31802	0,900201
2014	15,0946	17,18136	0,8785474
2015	16,8619	16,97452	0,9933638
2016	16,9799	17,37667	0,9771649
2017	17,1102	17,43863	0,9811653
2018	17,0375	17,55637	0,9704472
2019	17,3359	17,66515	0,9813623
2020	17,7438	18,33266	0,9678812

Source : Auteur sur données BCEAO.

Hors mis l'année 1990, la Côte d'Ivoire se retrouve avec un indice d'effort fiscal inférieur à 1. Ceci traduit le fait que le pays est dans le cas d'une sous exploitation de son potentiel fiscal.

Par conséquent, les pouvoirs publics peuvent envisager un renforcement de la mobilisation des ressources fiscales.

Tableau N°7 : Indice de l'effort fiscal – Mali

Années	Taux de prélèvements publics effectifs en pourcentage du PIB	Potentiel Fiscal en pourcentage du PIB	Indice d'effort fiscal
1990	13,9394	17,1382	0,8133504
1991	5,52699	7,532849	0,7337188
1992	5,19508	7,941955	0,6541306
1993	5,49482	7,525772	0,7301338
1994	5,54049	9,014	0,6146542
1995	7,06013	9,397767	0,7512566
1996	8,71284	10,15144	0,8582858
1997	9,60612	11,59169	0,8287074
1998	9,72849	12,4559	0,7810347
1999	9,94491	12,7429	0,7804279
2000	9,85241	13,5658	0,7262687
2001	10,1277	13,01904	0,7779118
2002	11,3814	14,18908	0,8021231
2003	12,216	14,25366	0,8570411
2004	12,499	15,3172	0,816013
2005	13,1671	15,91075	0,8275573
2006	13,7626	16,52258	0,8329583
2007	13,6747	17,06268	0,8014412
2008	13,9083	17,82442	0,7802926
2009	15,8616	17,64737	0,8988099
2010	16,7365	18,82985	0,8888267
2011	17,2706	19,67078	0,877984
2012	18,5069	20,86624	0,8869312
2013	18,8508	21,34672	0,8830752
2014	19,5693	21,39993	0,9144583
2015	22,1965	21,9956	1,009136
2016	22,8845	22,85705	1,001199
2017	25,7332	23,24702	1,106945
2018	20,2861	23,96226	0,8465859
2019	28,2458	22,49753	1,255505
2020	28,2644	25,48864	1,108903

Source : Auteur sur données BCEAO.

Hors mis, les années 2015, 2016, 2017, 2019 et 2020, le Mali se retrouve avec un indice d'effort fiscal inférieur à 1. Donc, on peut penser que le pays était dans une sous exploitation de son

potentiel fiscal jusqu'en 2014. Au-delà de cette date, le pays a exploité efficacement son potentiel fiscal si bien qu'à partir de 2015, hors mis 2018, l'indice de l'effort fiscal devient supérieur à 1. Mais de façon globale, les pouvoirs publics peuvent envisager un renforcement de la mobilisation des ressources fiscales.

Tableau N°8 : Indice de l'effort fiscal – Niger

Années	Taux de prélèvements publics effectifs en pourcentage du PIB	Potentiel Fiscal en pourcentage du PIB	Indice d'effort fiscal
1990	11,958	14,01401	0,8532921
1991	3,21897	1,745522	1,84413
1992	2,89913	0,472354	6,137618
1993	2,59537	-0,0429982	-60,35992
1994	2,91024	2,060117	1,41266
1995	3,62752	1,469353	2,46879
1996	4,04601	2,843863	1,422717
1997	4,56543	3,788355	1,205122
1998	4,83672	3,939249	1,227827
1999	4,83785	4,747687	1,018991
2000	4,98718	5,900864	0,8451611
2001	5,59624	5,626309	0,9946551
2002	6,43451	6,427531	1,001085
2003	5,97868	7,185767	0,8320169
2004	6,59428	7,484452	0,8810636
2005	6,60786	7,956544	0,8304937
2006	8,22936	7,937176	1,036812
2007	10,4749	10,43556	1,003773
2008	13,6152	12,04016	1,130812
2009	11,1269	14,39605	0,772915
2010	10,5649	12,91006	0,8183447
2011	18,1869	13,16148	1,381825
2012	17,3553	15,22907	1,139614
2013	18,1141	16,16509	1,120567
2014	19,3799	15,84474	1,223111
2015	21,8737	16,55107	1,321589
2016	12,4648	17,14002	0,7272309
2017	12,5553	14,12603	0,8888087
2018	14,8352	14,24909	1,041131
2019	13,7791	15,19055	0,9070832
2020	13,3635	15,41491	0,866922

Source : Auteur sur données BCEAO.

Le Niger se trouve un peu dans une configuration similaire à celle du Bénin et du Burkina Faso, mais dans une moindre mesure. Donc, sur la majorité de la période sous-revue, il semble bien que le Niger rencontre des difficultés à mobiliser des ressources additionnelles en vue d'une pleine exploitation de son potentiel.

Tableau N°9 : Indice de l'effort fiscal – Sénégal

Années	Taux de prélèvements publics effectifs en pourcentage du PIB	Potentiel Fiscal en pourcentage du PIB	Indice d'effort fiscal
1990	17,8377	17,54974	1,016405
1991	7,10785	6,556515	1,084089
1992	7,16994	7,441676	0,9634845
1993	5,89644	7,755007	0,7603392
1994	6,96765	8,935776	0,7797477
1995	8,01925	8,443309	0,9497761
1996	8,45856	9,149214	0,9245122
1997	8,98511	9,377838	0,9581217
1998	9,03693	9,640819	0,9373614
1999	9,36862	9,772978	0,9586246
2000	10,07	10,23336	0,984033
2001	10,3078	10,65935	0,9670157
2002	11,2925	10,98053	1,028413
2003	11,4598	11,25335	1,018346
2004	11,6753	11,39376	1,02471
2005	12,5243	11,77429	1,063699
2006	13,3699	12,55475	1,064924
2007	14,5352	13,05077	1,113747
2008	14,6995	13,96856	1,052325
2009	13,9733	13,95942	1,000996
2010	14,7852	13,81104	1,070537
2011	16,139	14,55818	1,108584
2012	16,4491	15,17667	1,083844
2013	15,9756	15,61576	1,023046
2014	17,4806	15,3163	1,141305
2015	17,6184	15,95589	1,104192
2016	19,2977	16,09578	1,198927
2017	18,9858	17,61271	1,077961
2018	18,3574	17,38164	1,056139
2019	20,7893	17,52546	1,186232
2020	20,1124	19,04455	1,05607

Source : Auteur sur données BCEAO.

Hors mis la période 1992-2001, où l'indice d'effort fiscal est inférieur à 1, le Sénégal connaît un indice d'effort fiscal supérieur à 1, en particulier pour la période 2002-2020. Donc, sur la majorité de la période sous revue, le Sénégal rencontre des difficultés à mobiliser des ressources fiscales additionnelles en vue d'une pleine exploitation de son potentiel.

Tableau N°10 : Indice de l'effort fiscal – Togo

Années	Taux de prélèvements publics effectifs en pourcentage du PIB	Potentiel Fiscal en pourcentage du PIB	Indice d'effort fiscal
1990	34,2569	22,3102	1,53548
1991	6,47379	5,370661	1,2054
1992	6,16405	4,749352	1,297871
1993	3,85374	5,721736	0,6735262
1994	5,84955	3,814671	1,533434
1995	8,02687	4,609335	1,741438
1996	8,54668	6,513513	1,312146
1997	9,58283	7,041723	1,360864
1998	9,6788	8,51164	1,137125
1999	9,44694	8,467035	1,115732
2000	8,77957	10,00419	0,8775898
2001	9,49742	9,899616	0,9593725
2002	8,95368	10,49867	0,8528394
2003	11,1125	9,944879	1,117412
2004	11,6569	12,09996	0,9633818
2005	12,4482	13,53917	0,9194209
2006	13,5907	13,38613	1,01528
2007	14,2718	14,63668	0,9750692
2008	14,8871	15,16689	0,981551
2009	16,1328	15,23913	1,058645
2010	17,881	15,68286	1,140164
2011	17,9234	16,73351	1,071109
2012	19,7466	16,63121	1,187322
2013	22,4322	17,31788	1,295318
2014	18,16	13,94184	1,302555
2015	18,9659	14,62411	1,296895
2016	19,5202	14,89086	1,310883
2017	18,767	15,07568	1,24485
2018	18,9873	14,94548	1,270436
2019	19,0752	14,96454	1,274692
2020	19,4248	15,46745	1,255852

Source : Auteur sur données BCEAO.

Le Togo apparaît dans une configuration comparable à celle du Sénégal. Hors mis, 1993, 2000-2002, 2004-2005 et 2007-2008, l'indice de l'effort fiscal est supérieur à 1. En particulier pour la période 2009-2020, l'indice de l'effort fiscal au Togo est supérieur à 1. Donc, sur la majorité de la période sous revue, le Togo rencontre des difficultés à mobiliser des ressources fiscales additionnelles en vue d'une pleine exploitation de son potentiel.

4. Conclusion et implication de politique économique

Dans cet article, on s'est intéressé à la performance du système fiscal dans l'UEMOA. Pour ce faire, nous avons élaboré une équation testable du potentiel fiscal afin de mesurer, en dernier essor, l'effort fiscal. Notre méthode d'investigation, pour tester le modèle du potentiel fiscal, s'est appuyée sur l'estimateur GMM en système sur la période 1990-2020. Nos résultats montrent que le taux de prélèvement public entretient une relation positive avec les prélèvements publics retardés d'une année, suggérant ainsi qu'il n'existe pas de convergence des taux de pression fiscale au niveau de l'UEMOA. Par contre, le taux de prélèvement public est lié négativement au PIB réel par habitant utilisé comme proxy de l'indicateur du développement de l'économie. Ceci prouve qu'au stade de développement actuel des pays de l'UEMOA, il est très difficile de mobiliser des ressources fiscales. Par ailleurs, l'ouverture commerciale, le taux d'urbanisation et l'inflation entretiennent une relation positive avec la pression fiscale. Toujours d'après les résultats des estimations, l'impact de l'agriculture sur la pression fiscale est positif mais non significatif. Une fois notre modèle testé, on a calculé l'effort fiscal. Les résultats diffèrent selon les pays. Pour le Bénin, le Burkina Faso, le Niger, le Sénégal et le Togo, on a trouvé majoritairement un indice d'effort fiscal supérieur à 1, suggérant que ces pays ont des difficultés à mobiliser des ressources additionnelles en vue d'une pleine exploitation de leur potentiel. Pour la Côte d'Ivoire et le Mali, on a trouvé majoritairement un indice d'effort fiscal inférieur à 1, suggérant que ces pays sous-exploitent leur potentiel fiscal et les pouvoirs publics peuvent envisager le renforcement de la mobilisation des ressources fiscales.

En guise d'implication de politique économique, les pays de l'UEMOA devraient lutter sans relâche contre l'évasion et la fraude fiscale en améliorant les moyens humains et matériels mis à la disposition de l'administration fiscale et consolider les efforts de sa digitalisation. L'UEMOA devrait élargir aussi la base des contribuables par des réformes qui visent à éliminer le régime forfaitaire et mettre en place des avantages et des procédures permettant de faciliter et motiver le passage de l'informel au formel.

BIBLIOGRAPHIE

- Agbeyegbe, T., Stotsky, J. & Wolde-Mariam, A. (2004). Trade liberalization, exchange rate changes, and tax revenue in Sub-Sahara Africa, IMF Working Paper, 178(4), Washington D.C.
- Agence Française de Développement (2007). Aide et mobilisation fiscale dans les pays en développement, 21, Octobre 2007.
- Aigner, D. J., Lovell, K. C. A. & Schmidt, P. (1977). Formulation and Estimation of Stochastic Frontier Production Function Models, *Journal of Econometrics*, 6, 21-37.
- Arellano, M. & Bond, S. (1991). Some tests of specification for panel data: Monte Carlo evidence and an application to employment equations. *The Review of Economic Studies*, 58(2), 277–297.
- Arellano, M. & Bover, O. (1995). Another look at the instrumental variable estimation of error component model, *Journal of Econometrics*, 68(1), 29–52.
- Bahl, R.W. (1971). A Regression Approach to Tax Effort and Tax Ratio Analysis, *IMF Staff Papers*, 18, 570-612.
- Bird, R. (1990). Expenditures, Administration and Tax Reform in Developing Countries, *Bulletin for International Tax Documentation*, 44, 263–267.
- Bird, R. (1992), *Tax Policy and Economic Development*, Baltimore and London: The Johns Hopkins University Press.
- Bird, R., Martinez-Vasquez, J. & Torgler, B. (2004). Societal Institutions and Tax Effort in Developing Countries, Working Paper, International Studies Program Andrew Young School of Policy Study- Georgia State University. In: J. Alm and J. Martinez-Vazquez (eds.), *the Challenge of Tax Reform in the Global Economy*, Springer-Verlag.
- Bird, R. & Zolt, E. (2008). Technology and Taxation in Developing Countries: From Hand to Mouse, *UCLA Law Review*, 6, 52–95.
- Bird, R. (1993). Threading the fiscal labyrinth: some issues in fiscal decentralization. *National Tax Journal*, 46 (2), 207-228.
- Bird, R. (2004). Managing Tax reform. *Bulletin for International Documentation*, 58, 42-55.
- Blundell, R. & Bond, S. (1998). Initial conditions and moment restrictions in dynamic panel data models. *Journal of Econometrics*, 87(1), 115–143.
- Bothole, T. D. (2010). Tax Effort and the Determinants of Tax Ratio in Sub-Sahara Africa, *International Conference on Applied Economics – ICOAE 2010*.

Brun, J. F., Chambas, G. et Laporte B. (2005). Programme de stabilisation avec le FMI et effort fiscal: le cas des pays d'Afrique Subsaharienne. Communication aux Journées AFSE - Economie du Développement de la Transition, Mai 2005.

Chambas, G. (2005). Afrique au sud du Sahara : Mobiliser des ressources fiscales pour le développement, Paris, Economica, 273.

Chang, H. J. (2003). Globalization, economic development and the role of the state, Penang, Zen Books.

Chaudhry, I. S. & Munir, F. (2010). Determinants of Low Tax Revenue in Pakistan, Pakistan Journal of Social Sciences (PJSS), 30, 439-452.

Cullis, J. G. & Jones, R. (1998), Public finance and public choice, 2nd edition, Oxford- New York: Oxford University Press.

Eltony, M. N. (2002). The Determinants of Tax Effort in Arabia Countries, API Publications, Kuwait.

Gupta, A. S. (2007). Determinants of Tax Revenue Efforts in Developing Countries, IMF Working Paper, 184(7).

Hinrichs, H. (1966), A general theory of tax structure change during economic Development, Harvard University Press: Cambridge.

Hudson, J. & Teera, J. (2004). Tax Performance: A Comparative Study, Journal of International Development, 16(6), 785-802.

Karagöz, K. (2013). Determinants of Tax Revenue: Does Sectorial Composition Matter?, Journal of Finance, Accounting and Management, 4(2), 50-63.

Lotz, J. & Morss, E. (1967). Measuring Tax Effort in Developing Countries, IMF Staff Papers, 14, 478-99.

Mahdavi, S. (2008). The level and composition of tax revenue in developing countries: Evidence from unbalanced panel data, International Review of Economics and Finance, (17), 607-619.

McGee, R.W. (1993). Principles of taxation for emerging economies: Lessons from the US experience. Dickinson Journal of International Law, 12, 29-93.

McGee, R.W. (2004), The philosophy of taxation and public finance, London and Boston: Kluwer Academic Publishers.

Myles, G. (2000). Taxation and Economic Growth, Fiscal Studies, 21(1), 141-68.

Musgrave, R. (1959), Theory of Public finance: A study in Public Economy, New York: McGraw-Hill.

Musgrave, R. & Musgrave, P. (1976), *Public finance in Theory and Practice*, 2nd edition, New York: McGraw-Hill Book Company.

Pessino, C. & Fenochietto, R. (2010). Determining Countries Tax Efforts, *Hacienda Publica Espanola/ Revista de Economia Publica*, 195, 61-83.

Rodrik, D. (1998). Why Do More Open Countries Have Bigger Governments? *Journal of Political Economy*, 106, 997–1032.

Stotsky, J.G. & Wolde-Mariam, A. (1997). Tax Effort in Sub-Saharan Africa, IMF Working Paper, WP/97/107/73.

Tanzi, V. (1987), Quantitative Characteristics of the Tax Systems of Developing Countries, in David Newbery and Nicholas Stern (eds), *The Theory of Taxation in Developing Countries*, Oxford University Press.

Tanzi, V. (1991), *Public finance in developing countries*, Aldershot, U.K. and Brookfield: Elgar.

Tanzi, V. (1992). *Fiscal policies in Economies in Transition*, Washington DC: IMF.

Tanzi, V. & Davoodi, H. R. (2000). Corruption, Growth, and Public Finances, The International Monetary Fund, Fiscal Affairs Department: Working Paper N°182.

Tanzi, V. & Zee H. (2000). Tax Policy for Emerging Markets: Developing Countries, *National-Tax-Journal*, 53(2), 299-322.